

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 Février 2020 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : M. Mendak

Absent : M. Capy - Mme Stéphanie Meneau

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

**Le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 04 Décembre 2019.
- **DECIDE**, à l'unanimité d'instaurer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune.
- **DECIDE** à l'unanimité, de créer un emploi saisonnier à temps non complet pour la gestion et l'entretien du camping et des installations destinées aux touristes durant les mois d'avril, mai, juin, septembre et octobre 2020.
- **DECIDE** à l'unanimité, de créer un emploi saisonnier à temps non complet pour la gestion et l'entretien du camping et des installations destinées aux touristes durant les mois de juillet et août 2020
- **DECIDE** à l'unanimité, de créer un emploi saisonnier à temps non complet pour la gestion et l'entretien du camping et des installations destinées aux touristes du 15 avril au 15 octobre 2020 à raison d'un week-end sur deux.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification à apporter à la délibération du 30/09/2019 pour la cession de chemins ruraux quant aux modalités relatives à la régularisation de la situation du Chemin de Notre Dame.
- **Affaires diverses**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les comptes administratifs 2019 et Budgets primitifs 2020 seront votés par la nouvelle équipe municipale. Il fait part de résultats positifs malgré des budgets serrés.

Il signale les méfaits perpétrés à deux reprises par deux chiens divagants et précise que cette affaire a été suivie de près par la municipalité ainsi que par les forces de l'ordre à qui les victimes ont fait appel. Il précise que le propriétaire a été mis en demeure par courrier recommandé de prendre toutes mesures visant à éviter de nouveaux incidents et qu'en cas de récidive, une procédure sera engagée.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'a donné son accord que pour la réalisation d'études de faisabilité dans le cadre de projets éoliens et précise que de nombreuses contraintes sont à prendre en compte, telles que la hauteur des installations quant au plafond aérien à respecter dans le périmètre d'aérodrome. Il ajoute que plusieurs propriétaires ont été normalement sollicités dans le cadre de cette étude et que ces derniers restent libres d'envisager ou non des installations sur leur territoire dans le respect des procédures inhérentes.

Monsieur le Maire remercie son Conseil Municipal pour son soutien lors des six années écoulées et souhaite pleine réussite à la prochaine équipe municipale.

**Le Maire,**  
Guy Massé